

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 980

18 mai 2006

SOMMAIRE

ABC 2000 S.A., Doncols	47020	Dynamic Systems S.A., Luxembourg	47037
Algest S.E., Luxembourg	46996	Enosis Holding S.A., Luxembourg	47036
Alia S.A., Luxembourg	47028	EPI Prime GP, S.à r.l., Luxembourg	47003
Alpha-Invest	47002	EPI Prime GP, S.à r.l., Luxembourg	47004
AMC Finance S.A., Luxembourg	47037	Estinbuy Holding S.A., Luxembourg	47039
Auguri Holding S.A., Luxembourg	47024	Eurinvest Holding S.A., Luxembourg	47037
Avanco S.A., Luxembourg	47034	Euro 3000 Holding S.A., Luxembourg	47030
(Les) Bains, S.à r.l., Luxembourg	46995	Faune Holding S.A., Luxembourg	47027
Berolux Holding S.A., Luxembourg	47028	Financial Holding Hebetto S.A., Luxembourg	47027
Bluestone Holdings S.A., Luxembourg	47029	Financial Hugo S.A., Luxembourg	47022
Bolero International Holding S.A., Luxembourg ..	47029	Financière Mila S.A., Luxembourg	47031
Bononzo S.A.H., Luxembourg	47030	Fininsteel S.A.H., Luxembourg	47026
Bonte S.A., Nocher	47021	Finloc Investments S.A., Luxembourg	47023
Business Contact Holding S.A., Luxembourg	47023	Frigate S.A., Luxembourg	47024
Calypso Sicav, Luxembourg	47033	Haken Lighthouse S.A., Luxembourg	47010
Carmignac Portfolio Advisory Holding S.A., Lu-		Haken Lighthouse S.A., Luxembourg	47010
xembourg	47018	Hermina Holding S.A., Strassen	47019
Cegetel Holdings I BV, Luxembourg	46994	Hipermark Holding S.A., Luxembourg	47029
Cegetel Holdings II BV, Luxembourg	47001	Ideas Investment Holding S.A., Luxemburg	47030
Celius Holding S.A., Luxembourg	47036	Ildiko Holding S.A., Luxembourg	47025
Cofimi S.A., Luxembourg	47036	Immobilière J.P. Mangen, S.à r.l., Luxembourg ..	47014
Combolux S.A., Luxembourg	47014	ING (L) Patrimonial, Sicav, Luxembourg	47023
Compagnie de Pythagore S.A.H., Luxembourg ...	47019	ING (L) Renta Fund, Sicav, Luxembourg	47026
Computerland Europe Operations S.A., Luxem-		Industrial Investments & Participations S.A., Lu-	
bourg	46995	xembourg	47033
Computerland Europe Operations S.A., Luxem-		Inhalux S.A., Luxembourg	47018
bourg	46995	Jockey Holding S.A., Luxembourg	47022
Computerland Europe Operations S.A., Luxem-		Jurisfides S.A.H., Luxembourg	47028
bourg	46995	Keersma S.A.H., Luxembourg	47021
Computerland Europe Operations S.A., Luxem-		Kiwinter S.A.H., Luxembourg	47024
bourg	46995	Labecaste S.A.H., Luxembourg	47021
Conchita S.A.H., Luxembourg	47001	Liberty Holding, S.à r.l., Luxembourg	47014
Convertible Fund, Sicav, Luxembourg	47038	Lipa International S.A.H., Luxembourg	47022
Costasur S.A., Strassen	47020	Meaco S.A.H., Luxembourg	47025
CYO Company of Yarns Olcese S.A.H., Luxem-		Mode Finance S.A.H., Luxembourg	47035
bourg	47035	Nordic Alfa S.A., Luxembourg	47012
D.R. (Holdings) S.A., Luxembourg	47005	Nordic Alfa S.A., Luxembourg	47012
Deloro Holding (Lux), S.à r.l., Luxembourg	47014	Novadel Finance S.A., Luxembourg	47038
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg	47039	O.C.A. Beteiligung A.G., Luxembourg	47034
Dexia Patrimonial, Sicav, Luxembourg	47024	Olympe Europe Finance S.A., Luxembourg	47008

Olympe Europe Finance S.A., Luxembourg	47009	Strictus Marketing Holding S.A., Luxembourg . . .	47011
Ortolan S.A.H., Luxembourg	47039	Surprise S.A., Luxembourg	47019
Partnair Luxembourg S.A., Luxembourg	47032	Sweet Port S.A., Luxembourg	47019
Philoe Holding S.A., Luxembourg	47033	Tabiadasc Real Estate S.A., Luxembourg	47026
Pictet Funds (Lux), Sicav, Luxembourg	47010	Textilpar Investissements S.A., Luxembourg	47039
Pictet Funds (Lux), Sicav, Luxembourg	47011	Tissio S.A., Luxembourg	47003
Pindella Holding S.A., Luxembourg	47027	Toppystar Food A.G., Troisvierges	47018
Plibrico International S.A., Luxembourg	46994	Tourist Investments S.A., Luxembourg	47034
Polowanie S.A.H., Luxembourg	47020	Unico AI	47002
PPS Padova S.A., Luxembourg	47012	UniFavorit	47005
PPS Padova S.A., Luxembourg	47013	Valfor Holding S.A., Luxembourg	47032
Prispa Holding S.A., Luxembourg	47032	Vivimus Holding S.A., Luxembourg	47038
Prostar S.A.H., Luxembourg	47027	Vivis S.A., Luxembourg	47015
R.C. Lux S.A., Luxembourg	47038	Westland Holding S.A., Luxembourg	47037
Ratio Holdings Luxembourg S.C.A., Luxembourg	47031	Yatagan Holding S.A., Luxembourg	47034
Santander Sicav, Luxembourg	47035	Zebre S.A., Luxembourg	47032
Société de Participations Dorigny S.A.H., Luxem- bourg	47031	Zippy S.A.H., Luxembourg	47031
Strictus Marketing Holding S.A., Luxembourg . . .	47011	Zordalys Holding S.A., Luxembourg	47040

CEGETEL HOLDINGS I BV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.450,-.

Siège social: 15, Hoogoorddreef, 1101 BA, Amsterdam Z.O., The Netherlands.

Siège de direction effective: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 92.158.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2006

Les mandats des gérants suivants, ayant pouvoir de signature A, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2006:

- Monsieur Leslie Charles Winnister, né à Londres (Royaume-Uni), le 22 mars 1952, demeurant au 81, Newgate, GB-EC1A 7AJ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Graham John Salisbury, né à Londres (Royaume-Uni), le 1^{er} novembre 1954, demeurant au 81, Newgate Street, GB-EC1A 7AJ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Paul Felix, né à Ixelles (Bruxelles) en Belgique, le 9 novembre 1965, demeurant au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Les mandats des gérants suivants, ayant pouvoir de signature B, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2006:

- Monsieur Pierre Metzler, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur François Brouxel, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021695/280/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

PLIBRICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.699.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 18 juillet 2005 que:

- Monsieur Denis Musson a été nommé Président du Conseil d'Administration de la Société.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019606/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

COMPUTERLAND EUROPE OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 30.839.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

(020096//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

COMPUTERLAND EUROPE OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 30.839.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

(020097//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

COMPUTERLAND EUROPE OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 30.839.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

(020098//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

COMPUTERLAND EUROPE OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 30.839.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

(020099//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

LES BAINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 4, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 90.955.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, réf. LSO-BN05800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(020146/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

**ALGEST S.E., Société Anonyme.
(anc. ALGEST LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 31.458.

L'an deux mille six, le trois mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ALGEST LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 31.458,

constituée suite à un acte reçu par le notaire M^e Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 12 du 12 janvier 1990.

Les statuts ont été modifiés comme suit:

- par acte du notaire M^e Frank Baden, en date du 5 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 450 du 2 décembre 1991,

- par acte du notaire M^e Frank Baden, en date du 19 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 466 du 9 octobre 1993,

- par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 459 du 2 mars 2006.

Ladite société a un capital social actuel, entièrement libéré, de vingt quatre millions (EUR 24.000.000,-), représenté par vingt quatre mille (24.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune

L'assemblée est présidée par M. Francis Jean Prosper Lagarde, administrateur, 8, boulevard Paul Eyschen, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Francis Jean Prosper Lagarde, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les vingt-quatre mille (24.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de réaliser la fusion avec effet sur le plan comptable au 1^{er} janvier 2006 de la société ALGEST LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 31.458 (ci après «la société absorbante»), avec la société par actions simplifiée de droit français COGESPARG, ayant son siège social à F-75017 Paris, 12Bis, rue Théodule Ribot, France, inscrite au registre de Commerce de Paris, sous le n° 352 050 223 (ci après «la société absorbée»), conformément et suivant les modalités du projet de fusion reçu sous forme notarié en date du 21 mars 2006, publié au Mémorial C n° 669 du 31 mars 2006, par la voie de la création d'une Societas Europea - Société Européenne (SE) sur base des prescriptions du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif aux statuts de la société européenne (SE). La fusion par absorption est basée sur l'article 31 dudit règlement.

2. Décision, pour la société absorbante, d'adopter le statut de Société Européenne et d'adopter les statuts tels que publiés dans le projet de fusion

III.- Le président constate que les prescriptions du règlement (CE) n° 2157/2001 du conseil du 8 octobre 2001 sur le statut de la Societas Europea - Société Européenne ainsi que les dispositions complémentaires de la loi sur les sociétés du 10 août 1915, ont été observées, notamment que:

a) le projet de fusion sous forme notarié du 21 mars 2006, décidé par les organes compétents de la société absorbante et absorbée a été, en application de l'article 21 dudit règlement du 8 octobre 2001, publié en France en date du 20 et 24 mars 2006 et au Grand-Duché de Luxembourg, au Mémorial C en date du 31 mars 2006, donc plus d'un mois avant la présente assemblée;

b) un rapport des organes compétents à l'assemblée, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique la fusion, respectivement un rapport d'experts tels que visés par l'article 265 et 266 de la loi sur les sociétés luxembourgeoises du 10 août 1915 telle que modifiée, n'ont pas été établis, l'article 31 du règlement CE et l'article 278 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, dispensant expressément de l'obligation de dresser de tels rapports;

c) aucune des deux sociétés fusionnantes n'a du personnel et/ou des travailleurs, et l'objet social de la société absorbante sera réalisé à l'avenir sans recourir à des travailleurs;

d) tous les actionnaires de la société absorbante reconnaissent avoir reçu communication, dans les délais légaux prévues, de tous les documents prévus à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée en relation avec l'article 18 du règlement CE;

e) les créanciers de la société absorbante ont reçu expressément indication des modalités de l'exercice de leurs droits, le tout conformément à l'article 21 du règlement CE, mais qu'aucun créancier ou actionnaire n'a indiqué vouloir faire valoir ses droits.

Un exemplaire du projet de fusion reste annexé au présent acte.

IV.- Le président expose encore que l'actionnaire unique siégeant en assemblée générale de la société générale de la société absorbée, a décidé la fusion sous réserve de l'approbation de la fusion par la société absorbante. Le président indique que toutes les formalités légales auxquelles la société absorbée est soumise, ont été observées, ainsi que cela résulte d'un certificat daté du 3 mai 2006, lequel reste attaché en copie au présent acte.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réaliser la fusion, avec effet sur le plan comptable au 1^{er} janvier 2006, de la société ALGEST LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 31.458 (ci après «la société absorbante»),

avec la société par actions simplifiée de droit français COGESPAR, ayant son siège social à F-75017 Paris, 12Bis, rue Théodule Ribot, France, inscrite au registre de Commerce de Paris, sous le n° 352 050 223 (ci après «la société absorbée»),

conformément et suivant les modalités du projet de fusion reçu sous forme notarié en date du 21 mars 2006, publié au Mémorial C n° 669 du 31 mars 2006,

par la voie de la création d'une Societas Europea - Société Européenne (SE), sur base des prescriptions du règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif aux statuts de la société européenne (SE).

La fusion par absorption est basée sur l'article 31 dudit règlement.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide au moment de la réalisation de la fusion, l'adoption du statut de Societas Europea - Société Européenne, en application de règlement (CE) n° 2157/2001 du conseil du 8 octobre 2001.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, que les statuts de la Societas Europea ont la teneur suivante:

ALGEST S.E., Société Européenne, Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen

Art. 1^{er}. Dénomination. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il existe une société anonyme européenne (Societas Europea) sous la dénomination de ALGEST S.E.

La Société Européenne est soumise au règlement (CE N° 2157/2001) du 8 octobre 2001 sur le statut de la Société Européenne ainsi qu'à toutes les lois futures luxembourgeoises à adopter par le législateur luxembourgeois en relation avec la Societas Europea. Pour des questions non réglées par le règlement ou réglées seulement pour partie les dispositions légales sur les sociétés anonymes prévues par la loi du 10 août 1915 sont applicables.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le siège peut sur simple décision du conseil d'administration être transféré partout à l'intérieur de la commune de Luxembourg. Le siège de la société est en même temps le lieu de l'administration centrale. La société peut transférer son siège à l'intérieur de l'Union Européenne conformément à l'article 8- du règlement.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet:

- Toutes opérations concernant directement ou indirectement la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, l'acquisition, la cession de celles-ci, ainsi que toutes opérations y relatives;
- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises, européennes ou étrangères, la gestion de leur portefeuille, la constitution de toutes sociétés, le placement des fonds disponibles, le financement des affaires dans lesquelles elle est intéressée;
- L'acquisition, la cession et la gestion de tous biens et/ou droits immobiliers;
- L'assistance technique et financière aux entreprises dans lesquelles la société détient une participation;
- La réalisation de toutes études ou prestations de services;
- Généralement, toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à ces objets ou à tous objets similaires ou connexes.

Art. 5. Capital - Actions. Le capital social souscrit de la société est fixé à vingt-quatre millions d'euros (EUR 24.000.000), représenté par vingt-quatre mille (24.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. Indivisibilité. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été

désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Emprunts obligataires. Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 9. Administration. La société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocable par elle.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Surveillance. Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trois mois sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués individuellement à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par tout moyen manuel ou électronique.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Décisions du Conseil. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les actes de disposition supérieurs à 10% des fonds propres donnent lieu à une décision du conseil d'administration.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par le règlement 2001, la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Délégation du Conseil. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres et désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Art. 14. Comité Exécutif. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Représentation du Conseil. Le conseil d'administration représente valablement la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Validité. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. Surveillance. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Art. 18. Assemblées. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. Représentation à l'Assemblée. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Conditions d'admission. Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. Date de l'Assemblée Générale. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier lundi du mois d'avril de chaque année à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. Rapport de gestion. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix, sauf les restrictions prévues par la loi.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. Quorum. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Convocation. Le conseil d'administration et respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Présidence de l'Assemblée. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 26. Procès-verbaux des assemblées. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Art. 27. Année Sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Bilan. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. Répartition des bénéfices. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Art. 30. Dissolution. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 31. Liquidation. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Art. 32. Disposition Générale. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent au règlement (CE N° 2157/2001) du 8 octobre 2001 sur le statut de la Société Européenne ainsi qu'à toutes les lois futures luxembourgeoises à adopter par le législateur luxembourgeois en relation avec la Societas Europea. Pour des questions non réglées par le règlement CE ou réglées seulement pour partie, les dispositions légales sur les sociétés anonymes prévues par la loi du 10 août 1915 sont applicables.

Désignation des actionnaires et répartition du capital

Suite à la réalisation de la fusion, le capital social de la SE est détenu comme suit:

1. M. Francis Lagarde, précité:	22.760
2. ALGEST INTERNATIONAL, société anonyme, avec siège social à Luxembourg:	1.240
Total: vingt-quatre mille actions	24.000

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) M. Francis Lagarde, né le 18 avril 1945 à Paris 8^{ème}, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen;

b) M. Bernard Attal, né le 7 février 1964 à Rouen (76), directeur de sociétés, demeurant 33, Willow Place, 11201 Brooklyn, USA;

c) M. Yves Mertz, réviseur d'entreprises, né le 19 septembre 1957 à Arlon, demeurant à Luxembourg, 10a, rue Henri Schnadt.

- Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007

3. La société anonyme MAZARS S.A., avec siège social à Luxembourg, 10a, rue Henri Schnadt, est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.

4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

Certification

En application de l'article 25 du règlement (CE) ainsi que de l'article 271 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le notaire confirme l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante et du projet de fusion.

Constatation

Comme la fusion a été approuvée par la société absorbée et que toutes les formalités relatives à la fusion ont été valablement accomplies au pays du siège social de la société absorbée sous la condition de l'approbation de la fusion par la société absorbante, l'assemblée des actionnaires de la société absorbante constate la réalisation de la fusion, le tout sans préjudice des formalités d'inscription aux registres de commerces respectifs et les publications telles que prévues par les dispositions légales.

Déclaration pro fisco

Les parties déclarent que la présente opération de fusion a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 2.500,-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. J. P. Lagarde, G. Saggi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 47, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

J. Delvaux.

(041804/208/320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

CONCHITA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R. C. Luxembourg B 38.026.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 décembre 2005

L'assemblée générale extraordinaire de CONCHITA S.A.H. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

L'assemblée générale révoque de sa fonction d'Administrateur, Monsieur Rolf Bartsch à partir de ce jour.

L'assemblée générale extraordinaire nomme comme nouveau Administrateur pour la durée d'une année:

- Monsieur Dino Pizzinato, né le 5 octobre 1941, demeurant à L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

Sont renommés Administrateurs pour la durée d'une année:

- Mademoiselle Nicole Schmeer, née le 17 décembre 1974 à Luxembourg, domiciliée D-66482 Zweibrücken, 62, Langenthal Strasse;

- Mademoiselle Sophie Tritschler, née le 7 juillet 1970, domiciliée à F-57700 Hayange, 42, rue de Gaulle.

Est renommée commissaire aux comptes pour la durée d'une année la société:

- VO CONSULTING, ayant son siège à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Itzig, le 22 février 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021217//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

CEGETEL HOLDINGS II BV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.450,-.

Siège social: 15, Hoogoorddreef, 1101 BA, Amsterdam Z.O., The Netherlands.

Siège de la direction effective: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 92.502.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2006

Les mandats des gérants suivants, ayant pouvoir de signature A, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2006:

- Monsieur Leslie Charles Winnister, né à Londres (Royaume-Uni), le 22 mars 1952, demeurant au 81, Newgate, GB-EC1A 7AJ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Graham John Salisbury, né à Londres (Royaume-Uni), le 1^{er} novembre 1954, demeurant au 81, Newgate Street, GB-EC1A 7AJ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur Paul Felix, né à Ixelles (Bruxelles) en Belgique, le 9 novembre 1965, demeurant au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Les mandats des gérants suivants, ayant pouvoir de signature B, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2006:

- Monsieur Pierre Metzler, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur François Brouxel, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021697/280/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

**UNICO AI, Fonds Commun de Placement.
ALPHA-INVEST, Fonds Commun de Placement.**

Änderungsvereinbarung betreffend die folgenden Verwaltungsreglements und Sonderreglements:

1. das Verwaltungsreglement vom 21. Mai 2003 des UNICO AI;
2. das Sonderreglement des UNICO AI ->MultiHedge Strategy;
3. das Verwaltungsreglement vom 25. November 2002 des ALPHA-INVEST;
4. das Sonderreglement des ALPHA-INVEST 1;
5. Veröffentlichung, Hinterlegung und In-Kraft-Treten.

zwischen

1. UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (die «Verwaltungsgesellschaft»), und
2. DZ BANK INTERNATIONAL S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen (die «Depotbank»)

wurde folgendes festgestellt und vereinbart. Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit, die Verwaltungs- und Sonderreglements der nachfolgend aufgeführten Sondervermögen zu ändern und neu zu fassen. Das jeweils vollständig aktualisierte Verwaltungs- und Sonderreglement der verschiedenen Fonds ist dieser Änderungsvereinbarung beigelegt.

1. Änderung des Verwaltungsreglements vom 21. Mai 2003 des UNICO AI

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit, das Verwaltungsreglement vom 21. Mai 2003 zum vierten Mal zu ändern.

- 1.1 In Artikel 2 (Die Verwaltungsgesellschaft) Ziffer 1, wird der Wortlaut wie folgt sein:

«Die Verwaltungsgesellschaft des Fonds ist die UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.»

- 1.2 In Artikel 2, Ziffer 3 wird folgender Satz beigelegt:

«Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft kann eines oder mehrere seiner Mitglieder sowie sonstige natürliche oder juristische Personen mit der Ausführung der täglichen Anlagepolitik betrauen.»

- 1.3 In Artikel 2, Ziffer 4 wird der Satz durch folgenden Wortlaut ersetzt:

«Die Verwaltungsgesellschaft kann unter eigener Verantwortung Anlageberater hinzuziehen, insbesondere sich durch einen Anlageausschuss beraten lassen. Die Kosten hierfür trägt die Verwaltungsgesellschaft, sofern im Sonderreglement des jeweiligen Fonds keine anderweitige Bestimmung getroffen wird.»

- 1.4 In Artikel 5 (Fondsanteile - Ausgaben von Anteilen), Ziffer 5 wird der zweite Absatz wie folgt geändert:

«Sofern ein Abschluss von Anlage- und Entnahmeplänen erfolgt, wird von jeder der für das erste Jahr vereinbarten Zahlungen höchstens ein Drittel für die Deckung von Kosten verwendet. Die restlichen Kosten werden auf alle späteren Zahlungen gleichmäßig verteilt. Der Ausgabeaufschlag wird nur auf die tatsächlich geleisteten Zahlungen berechnet und darf den jeweils aktuellen Ausgabeaufschlag nicht übersteigen.»

- 1.5 In Artikel 11 (Rechnungsjahr - Abschlussprüfung), Ziffer 1 wird der letzte Satz gestrichen.

- 1.6 In Artikel 20 (In - Kraft - Treten) wird der letzte Satz geändert und ein neuer Satz beigelegt:

«Eine dritte Änderung trat am 1. April 2005 in Kraft. Eine vierte Änderung tritt am 1. April 2006 in Kraft.»

2. Änderung des Sonderreglements des UNICO AI -> Multi-Hedge Strategy

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit, das Sonderreglement vom 21. Mai 2003 zum vierten Mal zu ändern.

2.1 In Artikel 22 (Teilfondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis sowie Umtauschprovision von Anteilen und Anteilsklassen), Ziffer 5 wird die «Klasse P» annulliert. Der Wortlaut von Ziffer 5 lautet neu wie folgt: «Die Anteile sind in Globalzertifikaten verbrieft. Alle Anteile haben grundsätzlich gleiche Rechte. Derzeit werden Anteile der Klasse R ausgegeben.»

- 2.2 In Artikel 26 (In-Kraft-Treten) wird der letzte Satz geändert und ein neuer Satz beigelegt:

«Eine dritte Änderung trat am 1. April 2005 in Kraft. Eine vierte Änderung tritt am 1. April 2006 in Kraft.»

3. Änderung des Verwaltungsreglements vom 25. November 2002 des ALPHA-INVEST

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit, das Verwaltungsreglement vom 25. November 2002 zum fünften Mal zu ändern.

- 3.1 In Artikel 2 (Die Verwaltungsgesellschaft) Ziffer 1, wird der Wortlaut wie folgt sein:

«Die Verwaltungsgesellschaft des Fonds ist die UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.»

- 3.2 In Artikel 2, Ziffer 3 wird folgender Satz beigelegt:

«Der Verwaltungsrat der Verwaltungsgesellschaft kann eines oder mehrere seiner Mitglieder sowie sonstige natürliche oder juristische Personen mit der Ausführung der täglichen Anlagepolitik betrauen.»

- 3.3 In Artikel 2, Ziffer 4 wird der Satz durch folgenden Wortlaut ersetzt:

«Die Verwaltungsgesellschaft kann unter eigener Verantwortung Anlageberater hinzuziehen, insbesondere sich durch einen Anlageausschuss beraten lassen. Die Kosten hierfür trägt die Verwaltungsgesellschaft, sofern im Sonderreglement des jeweiligen Fonds keine anderweitige Bestimmung getroffen wird.»

- 3.4 In Artikel 5 (Fondsanteile - Ausgaben von Anteilen), Ziffer 5 wird der zweite Absatz wie folgt geändert:

«Sofern ein Abschluss von Anlage- und Entnahmeplänen erfolgt, wird von jeder der für das erste Jahr vereinbarten Zahlungen höchstens ein Drittel für die Deckung von Kosten verwendet. Die restlichen Kosten werden auf alle späteren Zahlungen gleichmäßig verteilt. Der Ausgabeaufschlag wird nur auf die tatsächlich geleisteten Zahlungen berechnet und darf den jeweils aktuellen Ausgabeaufschlag nicht übersteigen.»

- 3.5 In Artikel 11 (Rechnungsjahr - Abschlussprüfung), Ziffer 1 wird der letzte Satz gestrichen.

3.6 In Artikel 20 (In - Kraft - Treten) wird der letzte Satz geändert und ein neuer Satz beigefügt:
«Eine vierte Änderung trat am 1. April 2005 in Kraft. Eine fünfte Änderung tritt am 1. April 2006 in Kraft.»

4. Änderung des Sonderreglements des ALPHA-INVEST 1

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit, das Sonderreglement vom 25. November 2002 zum fünften Mal zu ändern.

4.1 In Artikel 26 (In-Kraft-Treten) wird der letzte Satz geändert und ein neuer Satz beigefügt:

«Eine vierte Änderung trat am 1. April 2005 in Kraft. Eine fünfte Änderung tritt am 1. April 2006 in Kraft.»

5. Veröffentlichung, Hinterlegung und In-Kraft-Treten

Diese Änderungsvereinbarung wird beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» vom 18. Mai 2006 veröffentlicht.

Die Änderungen treten am 1. April 2006 in Kraft.

Luxemburg, den 21. März 2006.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. / DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06956. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029899//84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

TISSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 92.875.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28 février 2006.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

(020106//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

**EPI PRIME GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPI Q2 KASSEL, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.986.

In the year two thousand and five, on the eighth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of EPI Q2 Kassel, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 109.986, incorporated by deed enacted on the 26 of July 2005, not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) ordinary shares, each of them of EUR 25.- (twenty-five Euro), representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of the name of the company, to be changed into EPI PRIME GP, S.à r.l.

2.- Amendment of Article 2 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company from EPI Q2 KASSEL, S.à r.l. into EPI PRIME GP, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

«**Art. 2.** The company's name is EPI PRIME GP, S.à r.l.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée EPI Q2 KASSEL, S.à r.l., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109.986, constituée suivant acte reçu le 26 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en EPI PRIME GP, S.à r.l.

2.- Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de EPI Q2 KASSEL, S.à r.l. en EPI PRIME GP, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société existe sous la dénomination de EPI PRIME GP, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire, soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 23, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

J. Elvinger.

(022668/211/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

**EPI PRIME GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPI Q2 KASSEL, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.986.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40131 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

J. Elvinger.

(022670/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

D.R. (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 19.465.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

D.R. (HOLDING) S.A.

Signature

(020145/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

UniFavorit, Fonds Commun de Placement.

*Änderungsvereinbarung betreffend das im Mémorial vom 28. Juni 2004
veröffentlichte Verwaltungsreglement und Sonderreglement*

Zwischen

1. UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, und

2. W.G.Z.-BANK LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg wurde folgendes festgestellt und vereinbart.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit das Verwaltungs- und das Sonderreglement des UniFavorit zu ändern und neu zu fassen.

1. Änderung des Verwaltungsreglements vom 28. Juni 2004

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit, das Verwaltungsreglement vom 28. Juni 2004 zum vierten Mal wie folgt zu ändern.

Die dem Verwaltungsreglement vorgestellte Präambel wird um einen Hinweis auf das Veröffentlichungsdatum im Mémorial und das In-Kraft-Treten dieser vierten Änderung ergänzt.

Artikel 4 (Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik), Ziffer 1, Buchstabe e) hh) wird im 2. Spiegelstrich geändert und lautet nun wie folgt:

«- bei denen das Schutzniveau des Anlegers dem Schutzniveau eines Anlegers in ein Investmentvermögen, das der Richtlinie 85/611/EWG entspricht, gleichwertig ist und bei denen insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung der Vermögensgegenstände, die Kreditaufnahme, die Kreditgewährung und die Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten bestehen, die nach Auffassung der Luxemburger Aufsichtsbehörde «Commission de Surveillance du Secteur Financier» den Anforderungen der Richtlinie 85/611/EWG gleichwertig sind (derzeit die Vereinigten Staaten von Amerika, Kanada, die Schweiz, Hongkong, Japan und Norwegen), und»

Artikel 4 (Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik), Ziffer 3 (Techniken und Instrumente), Buchstabe a) wird geändert und lautet nun wie folgt:

«a) Das Fondsvermögen darf im Rahmen der Bedingungen und Einschränkungen, wie sie von der Luxemburger Aufsichtsbehörde vorgegeben werden, Techniken und Instrumente, die Wertpapiere und Geldmarktinstrumente sowie Wechselkurse oder Währungen zum Gegenstand haben, verwenden, sofern diese Verwendung im Hinblick auf eine effiziente Verwaltung des Fondsvermögens erfolgt.»

Artikel 4 (Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik), Ziffer 4 (Wertpapierleihe) wird im ersten Satz geändert und lautet nun wie folgt:

«Der Fonds darf bis zu 50% der in seinem Vermögen gehaltenen Wertpapiere im Rahmen eines standardisierten Wertpapierleihsystems, das durch einen anerkannten Abrechnungsorganismus oder durch ein erstklassiges Finanzinstitut organisiert wird, das auf diese Geschäftsart spezialisiert ist, bis zu dreißig Tagen verleihen, vorausgesetzt er erhält eine Sicherheit, deren Wert zum Zeitpunkt des Abschlusses und während der Dauer des Leihvertrages mindestens dem Wert der verliehenen Wertpapiere entspricht.»

Artikel 4 (Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik), Ziffer 6 (Risikostreuung/Ausstellergrenzen), Buchstabe i) wird im letzten Satz geändert und lautet nun wie folgt:

«In jedem Fall müssen die im Fondsvermögen enthaltenen Wertpapiere aus mindestens sechs verschiedenen Emissionen stammen, wobei der Wert der Wertpapiere, die aus ein und derselben Emission stammen, 30% des Fondsvermögens nicht überschreiten darf.»

Artikel 5 (Anteile - Ausgaben von Anteilen), Ziffer 4, erster und zweiter Absatz werden geändert und lauten nun wie folgt:

«Anteile werden an jedem Tag, der zugleich Bankarbeitstag und Börsentag in Frankfurt am Main ist («Handelstag») ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Allgemeinen Verwaltungsreglements zuzüglich eines Ausgabeaufschlages, dessen Höhe im Abschnitt «Der Fonds im Überblick» aufgeführt ist. Der Ausgabepreis wird bis auf zwei Dezimalstellen kaufmännisch gerundet.

Der Ausgabepreis ist innerhalb von drei Bewertungstagen nach dem entsprechenden Handelstag in der Fondswährung zahlbar.»

Artikel 5 (Anteile - Ausgaben von Anteilen), Ziffer 5, wird komplett geändert und lautet nun wie folgt:

«Zeichnungsanträge werden an jedem Tag, der zugleich Bankarbeitstag und Börsentag in Frankfurt am Main ist, angenommen. Der Erwerb von Anteilen erfolgt grundsätzlich zum Ausgabepreis des jeweiligen Handelstages. Zeichnungsanträge für den Erwerb von Anteilen können bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank, den Vertriebsstellen oder bei den Zahlstellen eingereicht werden. Zeichnungsanträge, die bei der Depotbank, den Vertriebs- oder Zahlstellen eingehen, werden an die Verwaltungsgesellschaft übermittelt.

Zeichnungsanträge, die bis spätestens 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Handelstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden auf der Grundlage des Anteilwertes dieses Handelstages abgerechnet. Die Berechnung des Anteilwertes wird für einen Handelstag am Bewertungstag gemäß Artikel 7, Ziffer 1. durchgeführt, sodass die entsprechende Abrechnung für die Anleger ebenfalls am Bewertungstag vorgenommen wird.

Zeichnungsanträge, welche nach 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Handelstag eingehen, gelten als am folgenden Handelstag eingegangen und werden auf der Grundlage des Anteilwertes des folgenden Handelstages abgerechnet. Da die Berechnung des Anteilwertes für den folgenden Handelstag jedoch erst am nächsten Bewertungstag durchgeführt wird, erfolgt eine entsprechende Abrechnung für die Anleger ebenfalls erst am nächsten Bewertungstag.

Die Verwaltungsgesellschaft stellt auf jeden Fall sicher, dass die Ausgabe von Anteilen auf der Grundlage eines dem Anleger zum Zeitpunkt der Einreichung des Antrages unbekanntem Anteilwertes abgerechnet wird.»

Artikel 7 (Anteilwertberechnung), wird komplett geändert und lautet nun wie folgt:

«1. Der Wert eines Anteils («Anteilwert») lautet auf die im Sonderreglement des Fonds festgelegte Währung («Fondswährung»). Unbeschadet einer anderweitigen Regelung im Sonderreglement des Fonds wird der Anteilwert von der Verwaltungsgesellschaft oder einem von ihr Beauftragten in Luxemburg an jedem einem Handelstag folgenden Tag, der zugleich Bankarbeitstag und Börsentag in Frankfurt am Main («Bewertungstag») ist, berechnet. Der Anteilwert wird bis auf zwei Dezimalstellen kaufmännisch gerundet.

Die Berechnung erfolgt durch Teilung des Netto-Fondsvermögens durch die Zahl der am Handelstag im Umlauf befindlichen Anteile des Fonds.

Falls für den Fonds verschiedene Anteilklassen eingerichtet werden, erfolgt die Anteilwertberechnung nach den vorstehend aufgeführten Kriterien für jede Anteilklasse separat.

Soweit in Jahres- und Halbjahresberichten sowie sonstigen Finanzstatistiken aufgrund gesetzlicher Vorschriften oder gemäß den Regelungen dieses Allgemeinen Verwaltungsreglements Auskunft über die Situation des Fondsvermögens insgesamt gegeben werden muss, werden die Vermögenswerte des Fonds in die Fondswährung umgerechnet.

2. Das Netto-Fondsvermögen wird nach folgenden Grundsätzen berechnet:

a) Investmentanteile werden zum letzten festgestellten und erhältlichen Rücknahmepreis bewertet. Sofern die Investmentanteile börsennotiert sind, wird der letzte bekannte Tageskurs zugrunde gelegt.

Sowohl ausländische als auch inländische Zielfondsanteile werden unter Umständen nur zu bestimmten Terminen zurückgenommen und bewertet, so dass der Rücknahmepreis möglicherweise nicht mehr den aktuellen Anteilwert widerspiegelt.

b) Geldmarktinstrumente bzw. Wertpapiere, die an einer Börse notiert sind, werden zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs des dem Bewertungstag vorhergehenden Börsentages bewertet. Soweit Geldmarktinstrumente bzw. Wertpapiere an mehreren Börsen amtlich notiert sind, ist die Börse mit der höchsten Liquidität maßgeblich.

c) Geldmarktinstrumente bzw. Wertpapiere, die nicht an einer Börse amtlich notiert sind, die aber an einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, werden zu einem Kurs bewertet, der nicht geringer als der Geldkurs und nicht höher als der Briefkurs des dem Bewertungstag vorhergehenden Handelstages sein darf und den die Verwaltungsgesellschaft für den bestmöglichen Kurs hält, zu dem die Geldmarktinstrumente bzw. die Wertpapiere verkauft werden können.

d) Falls solche Kurse nicht marktgerecht sind oder falls für andere als die unter Buchstaben b) und c) genannten Geldmarktinstrumente bzw. Wertpapiere keine Kurse festgelegt werden, oder wenn Geldmarktinstrumente bzw. Wertpapiere weder an einer Börse amtlich notiert noch an einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, werden diese Geldmarktinstrumente bzw. Wertpapiere ebenso wie alle anderen Vermögenswerte zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfbar bewertungsregeln (z. B. auf Basis der Markttrendite) festlegt.

e) Die Bewertungskurse der unter b) oder c) genannten verzinslichen Anlagen mit einer Restlaufzeit von weniger als 6 Monaten werden unter Konstanzhaltung der daraus berechneten Anlagerendite, sukzessive dem Rückzahlungspreis angeglichen. Variabel verzinsliche Anlagen werden grundsätzlich nach der linearen Fortschreibungsmethode bewertet. Nach dem Kauf wird für jedes Papier die Fortschreibungslinie errechnet. Der Kaufkurs wird bis zum Rückzahlungsdatum auf diese Linie hin zu- oder abgeschrieben. Bei größeren Änderungen der Marktverhältnisse kann die Bewertungsbasis der einzelnen Anlagen den aktuellen Markttrenditen angepasst werden.

f) Die flüssigen Mittel werden zu deren Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet.

g) Festgelder können zum Renditekurs bewertet werden, sofern ein entsprechender Vertrag zwischen der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank geschlossen wurde, gemäß dem die Festgelder jederzeit kündbar sind und der Renditekurs dem Realisierungswert entspricht.

h) Optionen werden grundsätzlich zu den letzten verfügbaren Börsenkursen bzw. Maklerpreisen bewertet. Sofern ein Bewertungstag gleichzeitig Abrechnungstag einer Option ist, erfolgt die Bewertung der entsprechenden Option zu ihrem jeweiligen Schlussabrechnungspreis («settlement price»).

i) Die auf Geldmarktpapiere bzw. Wertpapiere entfallenden anteiligen Zinsen werden mit einbezogen, soweit sie nicht bereits im Kurswert enthalten sind.

j) Alle anderen Vermögenswerte werden zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfbar festgelegten Bewertungsregeln festgelegt hat.

k) Anlagen, welche auf eine Währung lauten, die nicht der Währung des Fonds entspricht, werden zu dem unter Zugrundelegung des WM/Reuters-Fixing um 17.00 Uhr (16.00 Uhr Londoner Zeit) ermittelten Devisenkurs des dem Bewertungstag vorhergehenden Börsentages in die Währung des Fonds umgerechnet. Gewinne und Verluste aus abgeschlossenen Devisentransaktionen werden jeweils hinzugerechnet oder abgesetzt.»

Artikel 9 (Rücknahme von Anteilen), Ziffer 1, wird geändert und lautet nun wie folgt:

«Die Anleger sind berechtigt, jederzeit die Rücknahme ihrer Anteile zum Anteilwert und die Auszahlung des auf den Anteil entfallenden Vermögensteils zu verlangen. Diese Rücknahme erfolgt zum Anteilwert gemäß Artikel 7 des Allgemeinen Verwaltungsreglements (Rücknahmepreis) und nur an einem Handelstag im Sinne von Artikel 5 Ziffer 4 dieses Allgemeinen Verwaltungsreglements.»

Artikel 9 (Rücknahme von Anteilen), Ziffer 2, wird komplett geändert und lautet nun wie folgt:

«Rücknahmeanträge werden an jedem Tag, der zugleich Bankarbeitstag und Börsentag in Frankfurt am Main ist, angenommen («Handelstag»). Die Rücknahme von Anteilen erfolgt grundsätzlich zum Rücknahmepreis des jeweiligen Handelstages.

Rücknahmeanträge können bei der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank, den Vertriebsstellen oder jeder Zahlstelle eingereicht werden. Rücknahmeanträge, die bei der Depotbank, den Vertriebs- oder Zahlstellen eingehen, werden an die Verwaltungsgesellschaft übermittelt. Rücknahmeanträge, welche bis spätestens 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Handelstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden zum Anteilwert dieses Handelstages abgerechnet. Die Berechnung des Anteilwertes wird für einen Handelstag am Bewertungstag gemäß Artikel 7, Ziffer 1. des Verwaltungsreglements durchgeführt, sodass die entsprechende Abrechnung für die Anleger ebenfalls am Bewertungstag vorgenommen wird.

Rücknahmeanträge, welche nach 16.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Handelstag eingehen, gelten als am folgenden Handelstag eingegangen und werden zum Anteilwert des folgenden Handelstages abgerechnet. Da die Berechnung des Anteilwertes für den folgenden Handelstag jedoch erst am nächsten Bewertungstag durchgeführt wird, erfolgt eine entsprechende Abrechnung für die Anleger ebenfalls erst am nächsten Bewertungstag.

Die Verwaltungsgesellschaft stellt auf jeden Fall sicher, dass die Rücknahme von Anteilen auf der Grundlage eines dem Anleger zum Zeitpunkt der Einreichung des Antrages unbekanntes Anteilwertes abgerechnet wird.

Die Rücknahme der Anteile erfolgt durch die Depotbank.»

Artikel 9 (Rücknahme von Anteilen), Ziffer 3, wird als neuer Absatz eingefügt. Die laufende Nummerierung wird entsprechend angepasst. Ziffer 3 lautet wie folgt:

«Die Auszahlung des Rücknahmepreises erfolgt innerhalb von drei Bewertungstagen nach dem entsprechenden Handelstag, an dem der Rücknahmeantrag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen ist. Die Auszahlung des Rücknahmepreises sowie etwaige sonstige Zahlungen an die Anleger erfolgen über die Depotbank sowie über die Zahlstellen.»

Artikel 14 (Veröffentlichungen), Ziffer 3, wird ergänzt und lautet nun wie folgt:

«Das Verkaufsprospekt, das Allgemeine Verwaltungsreglement, das Sonderreglement sowie Jahres- und Halbjahresbericht des Fonds sind für die Anleger am Sitz der Verwaltungsgesellschaft, der Depotbank, sowie bei jeder Zahlstelle und jeder Vertriebsstelle kostenfrei erhältlich.»

2. Änderung des Sonderreglements vom 28. Juni 2004

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit das Sonderreglement vom 28. Juni 2004 zum dritten Mal wie folgt zu ändern.

Die dem Sonderreglement vorgestellte Präambel wird um einen Hinweis auf das Veröffentlichungsdatum im Mémorial und das In-Kraft-Treten dieser dritten Änderung ergänzt.

Artikel 22 (Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis), Ziffer 2 wird geändert und lautet nun wie folgt:

«Anteile werden an jedem Handelstag, (wie in Artikel 5 Nr. 4 des Allgemeinen Verwaltungsreglements definiert), ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Allgemeinen Verwaltungsreglements zuzüglich eines Ausgabeaufschlages von bis zu 5,0 % des Anteilwertes. Der Ausgabeaufschlag wird zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft und der jeweiligen Vertriebsstelle erhoben und kann nach der Größenordnung des Kaufauftrages gestaffelt werden. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.»

Artikel 24 (Ertragsverwendung), Ziffer 2 wird geändert und lautet nun wie folgt:

«Die Verwaltungsgesellschaft kann neben den ordentlichen Nettoerträgen die netto realisierten Kursgewinne, die Erlöse aus dem Verkauf von Bezugsrechten und/oder die sonstigen Erträge nicht wiederkehrender Art abzüglich realisierter Kapitalverluste sowie sonstige Aktiva gemäß Artikel 11, Ziffer 2 des Verwaltungsreglements ganz oder teilweise in bar oder in Form von Gratisanteilen ausschütten.»

Artikel 26 (Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens), Ziffer 1, Absatz 2, wird geändert und lautet nun wie folgt:

«Daneben kann die Verwaltungsgesellschaft eine tägliche erfolgsbezogene Vergütung in Höhe von bis zu 25% des Betrages erhalten, um den die Wertentwicklung des Fonds die Wertentwicklung der kostenbereinigten Benchmark übersteigt. Die Benchmark ist als ein Indexkorb definiert, der zu 20% aus dem Dow Jones Euro STOXX 50 (und zu 80% aus dem JP MORGAN EMU Index zuzüglich 100 Basispunkte Aufschlag besteht. Die dem Sondervermögen belasteten Vergütungen für die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank werden vor Vergleich von der Entwicklung der Bench-

mark abgezogen. Entsprechend dem Ergebnis des täglichen Vergleichs wird eine etwa angefallene erfolgsbezogene Vergütung im Sondervermögen zurückgestellt. Liegt die Anteilwertentwicklung während des Geschäftsjahres unter der kostenbereinigten Benchmark, so wird eine im jeweiligen Geschäftsjahr bisher zurückgestellte erfolgsbezogene Vergütung entsprechend dem Vergleich wieder aufgelöst. Die am Ende des Geschäftsjahres bestehende zurückgestellte erfolgsabhängige Vergütung kann entnommen werden.»

Veröffentlichung, Hinterlegung und In-Kraft-Treten

Diese Änderungsvereinbarung wird zusammen mit einer koordinierten Fassung des Verwaltungsreglements und des Sonderreglements beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» vom 18. Mai 2006 veröffentlicht.

Die Änderungen treten am 1. April 2006 in Kraft.

Luxemburg, den 21. März 2006.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. / WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06226. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028853//196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

**OLYMPE EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. RHEA INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 73.295.

L'an deux mille six, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RHEA INVESTMENTS S.A. avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 147 du 15 février 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.295.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael Ernzerhof, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carole Giovannacci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Changement de la dénomination sociale de la société de RHEA INVESTMENTS S.A. en OLYMPE EUROPE FINANCE S.A., et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en OLYMPE EUROPE FINANCE S.A. et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OLYMPE EUROPE FINANCE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of February.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RHEA INVESTMENTS S.A.. a company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, incorporated by deed of notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, residing in Luxembourg, on 16 December 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 147 on 15 February 2000, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 73.295.

The meeting was opened with Mr Michael Ernzerhof, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Nicole Bley, private employee, residing in Cruchten.

The meeting elected as scrutineer Mrs Carole Giovannacci, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Modification of the name of the company from RHEA INVESTMENTS S.A. to OLYMPE EUROPE FINANCE S.A. and subsequent amendment of the first paragraph of article one of the Articles of Incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The general meeting decides to change the name of the corporation to OLYMPE EUROPE FINANCE S.A. and, as a consequence, to amend the first paragraph of article one of the Articles of Incorporation which shall, from now on, have the following wording:

«**Art. 1. (first paragraph).** There is hereby formed a limited corporation (*société anonyme*) under the name of OLYMPE EUROPE FINANCE S.A.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: M. Ernzerhof, N. Bley, C. Giovannacci, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, vol. 27CS, fol. 74, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

E. Schlessler.

(022125/227/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

**OLYMPE EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. RHEA INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 73.295.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

E. Schlessler.

(022129/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

47010

HAKEN LIGHTHOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 80.659.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, réf. LSO-BN05803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(020147/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

HAKEN LIGHTHOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 80.659.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, réf. LSO-BN05805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(020148/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

**PICTET FUNDS (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.
(anc. PICTET FIXED INCOME FUND).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.034.

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable PICTET FIXED INCOME FUND, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38.034, constituée sous la dénomination de PICTET UMBRELLA FUND, suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 20 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 411 du 29 octobre 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1432 du 21 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claude Lange, employée de banque, demeurant à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Petit-Jean, employé privé, demeurant à Athus, Belgique.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvia Sillitti, employée de banque, demeurant à Thionville, France.

Le présent déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. La présente assemblée avait été convoquée pour le 18 avril 2006, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu en même date, enregistré à Mersch le 24 avril 2006, volume 436, folio 32, case 9.

II. Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a été convoquée à nouveau le 19 avril 2006 par des lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires, reproduisant l'ordre du jour et indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

III. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire sous-signé. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 34.609.733,19555 (trente-quatre millions six cent neuf mille sept cent trente-trois virgule dix-neuf mille cinq cent cinquante-cinq) actions en circulation, 9.297.909 (neuf millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent neuf) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Conformément à l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales, la seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Aucun quorum n'étant requis, la présente assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. Que l'ordre du jour, inchangé, est le suivant:

- Modification de l'Article 1 des statuts de manière à lire:

* «Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination de PICTET FUNDS (LUX).»

- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité la résolution suivante

Résolution unique

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de changer la dénomination de la Société et de modifier l'Article 1 des statuts de manière à lire:

*«Il existe une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination de PICTET FUNDS (LUX).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-C. Lange, V. Petit-Jean, S. Sillitti, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 436, fol. 53, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 2006.

H. Hellinckx.

(041144/242/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

**PICTET FUNDS (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.
(anc. PICTET FIXED INCOME FUND).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.034.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 2006.

H. Hellinckx.

(041145/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

STRICTUS MARKETING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 90.899.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, réf. LSO-BN05806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(020149/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

STRICTUS MARKETING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 90.899.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, réf. LSO-BN05807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(020151/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

47012

NORDIC ALFA, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 92.093.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, réf. LSO-BN05809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(020152/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

NORDIC ALFA, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 92.093.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, réf. LSO-BN05810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(020153/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

PPS PADOVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 107.485.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PPS PADOVA S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 107.485) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 871 du 9 septembre 2005, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Arnaud Schreiber, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Mélanie Fernandez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les sept cents (700) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital à concurrence de quatre millions quatre cent trente mille euros (EUR 4.430.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) à quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-), par la création et l'émission de quarante-quatre mille trois cents (44.300) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3. des statuts.

3. Acceptation de la démission de COMCOLUX, S.à r.l. (anciennement COMCOLUX S.A.), R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes et décharge pleine et entière.

4. Nomination de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.813, avec siège social au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée du mandat à 6 ans.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions quatre cent trente mille euros (EUR 4.430.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) à quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-), par la création et l'émission de quarante-quatre mille trois cents (44.300) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des quarante-quatre mille trois cents (44.300) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE I S.A., ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue:

La société MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE I S.A., prédésignée, ici représentée par M. Benoît Lejeune, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, laquelle comparante, représentée comme il est dit, a déclaré souscrire à toutes les quarante-quatre mille trois cents (44.300) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de quatre millions quatre cent trente mille euros (EUR 4.430.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-) représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes, la société COMCOLUX, S.à r.l., anciennement dénommée COMCOLUX S.A., ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R.C.S. Luxembourg B 58.545) et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes: FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis (R.C.S. Luxembourg B 34.813).

Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-trois mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Schreiber, B. Lejeune, M. Fernandez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2005, vol. 434, fol. 81, case 10. – Reçu 44.300 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} février 2006.

H. Hellinckx.

(022582/242/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

PPS PADOVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 107.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 2006.

H. Hellinckx.

(022583/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

47014

IMMOBILIERE J.P. MANGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 13, rue Raymond Poincaré.
R. C. Luxembourg B 54.622.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, réf. LSO-BN05812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(020154/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

DELORO HOLDING (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 96.901.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

B. Zech.

(020156/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

LIBERTY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.373.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

B. Zech.

(020157/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

COMBOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 55.767.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 mai 2002

L'assemblée générale ordinaire de la société anonyme COMBOLUX procède aux modifications suivantes:

- L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs André Comes et Thierry Comes pour une période de 6 ans;
- L'assemblée désigne Monsieur André Comes comme administrateur-délégué et président du conseil d'administration;
- L'assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Jean Comes de son poste d'administrateur et président du conseil d'administration;
- L'assemblée décide de nommer Madame Françoise Pierson, demeurant rue Devant le Bois, 18 à 6850 Paliseul au poste d'administrateur pour une période de 6 ans;
- L'Assemblée Générale renomme la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. aux fonctions de commissaire pour une période de 6 ans. Le mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008.

Pour extrait conforme

Pour COMBOLUX S.A.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 7 février 2006, réf. DSO-BN00055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(916853//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2006.

47015

VIVIS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 114.549.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

2) Mademoiselle Nicoletta Leone, employée privée, demeurant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de VIVIS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues, délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^e vendredi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le vendredi 20 avril 2007 à 15.00 heures.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Umberto Cerasi	155 actions
2.- Nicoletta Leone	155 actions
Total	310 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
- 2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Président du Conseil d'Administration;

b) Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, née le 20 août 1959 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

c) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Tripoli (LAR), demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Weis, comptable, né le 15 mars 1960 à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: U. Cesari, N. Leone, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, vol. 151S, fol. 26, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

J. Elvinger.

(021437/211/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

CARMIGNAC PORTFOLIO ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 70.969.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Signature.

(020159/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

TOPPYSTAR FOOD AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9911 Troisvierges.

H. R. Luxemburg B 112.988.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. Februar 2006

Es wurde beschlossen, Herrn Dieter Vogel, Kaufmann, wohnhaft München (D), Stockmannstrasse 12, mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 10. Februar 2006.

Für TOPPYSTAR FOOD AG, Aktiengesellschaft

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 15 février 2006, réf. DSO-BN00102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(918153/667/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 février 2006.

INHALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 35.678.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le lundi 5 juin 2006 à 11.00 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2005 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

I (02453/3560/13)

Le Conseil d'Administration.

47019

SURPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 66.253.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde, le 5 juin 2006 à 11.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02191/1212/19)

Le Conseil d'Administration.

SWEET PORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.614.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 6 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
4. Divers

I (02196/788/15)

Le Conseil d'Administration.

HERMINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 6.611.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 7 juin 2006 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02299/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DE PYTHAGORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.215.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 5 juin 2006 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02253/000/20)

Le Conseil d'Administration.

COSTASUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.056.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 7 juin 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02348/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

ABC 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R. C. Luxembourg B 108.996.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du 20 juin 2006 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2005.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Divers.

I (01744/1004/16)

Le Conseil d'Administration.

POLOWANIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 35.757.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 5 juin 2006 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (02254/000/21)

Le Conseil d'Administration.

47021

LABECASTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.825.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 juin 2006 à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Vote conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Nominations statutaires
7. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (02450/255/22)

Le Conseil d'Administration.

KEERSMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 34.936.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 20 juin 2006 à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (02451/255/21)

Le Conseil d'Administration.

BONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9674 Nocher, 20, Welscheidchen.
R. C. Luxembourg B 103.845.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du 20 juin 2006 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2005.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Divers.

I (01745/1004/16)

Le Conseil d'Administration..

47022

LIPA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.196.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 20 juin 2006 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (02452/255/21)

Le Conseil d'Administration.

JOCKEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 68.793.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde, le 5 juin 2006 à 11.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02189/1212/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIAL HUGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.212.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société qui se tiendra au siège social, le 9 juin 2006 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 et affectation du résultat;
4. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
6. Démission de Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune, Madame Nicole Thommes et Madame Andrea Dany de leurs mandats d'administrateur et de la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., de son mandat de commissaire aux comptes.
7. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants;
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, au siège social de la Société, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (02475/693/23)

Le Conseil d'Administration.

BUSINESS CONTACT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 98.253.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, le 5 juin 2006 à 14.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02190/1212/17)

Le Conseil d'Administration.

FINLOC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 98.973.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02454/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.401.

Les actionnaires de ING (L) PATRIMONIAL sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra route d'Esch, 46-48 à L-2965 Luxembourg, le 7 juin 2006 à 15.00 heures en vue de délibérer et d'approuver le point suivant à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

Une modification des statuts, plus spécifiquement la proposition suivante :

- changement de l'article 29 des statuts afin d'insérer un paragraphe « L'ensemble des revenus nets d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement, sera alors au minimum distribué».

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING BELGIQUE S.A. ou de ING LUXEMBOURG, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour, si les actionnaires qui assistent à la réunion ou y sont représentés forment la moitié au moins du capital social. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée pour le 12 juillet 2006 à 15.00 heures. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée.

Le texte du projet de modification des statuts est disponible au siège de la Société ainsi qu'auprès des organismes assurant le service financier.

I (02554/755/24)

Le Conseil d'Administration.

47024

FRIGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.997.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 6 juin 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (02195/788/15)

KIWINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.968.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, le 7 juin 2006 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02255/000/18)

Le Conseil d'Administration.

AUGURI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.857.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 6, 2006 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (02557/795/14)

The Board of Directors.

DEXIA PATRIMONIAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.235.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 mai 2006, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2006 à 10 heures dans les locaux de DEXIA ASSET MANAGEMENT, 283, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ajout d'un article supplémentaire, numéroté 5 et qui aura la teneur suivante:
«La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT (ci-après dénommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, dont le siège est situé 283, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de

Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective du portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.»

2. Modification de la numérotation des articles 5 à 29 qui deviennent les articles 6 à 30.

3. Modification de l'article 26 (nouvelle numérotation) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier et se terminera le dernier jour de décembre de chaque année.»

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette deuxième assemblée générale extraordinaire ne requièrent aucun quorum ; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Seront admis à l'Assemblée Générale Extraordinaire les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à DEXIA PATRIMONIAL, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard deux jours ouvrables avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant auprès de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

I (02553/755/35)

Le Conseil d'Administration.

MEACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 30.300.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 juin 2006 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02286/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ILDIKO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 61.685.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
7. Divers

I (02567/795/19)

Le Conseil d'Administration.

47026

FININSTEEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.253.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 20 juin 2006 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02449/755/18)

Le Conseil d'Administration.

TABIADASC REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 85.240.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2006 à 16.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 3 mars 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (02476/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ING (L) RENTA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.732.

Les actionnaires de ING (L) RENTA FUND sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra route d'Esch, 46-48 à L-2965 Luxembourg, le 7 juin 2006 à 14.30 heures en vue de délibérer et d'approuver le point suivant à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

Une modification des statuts, plus spécifiquement la proposition suivante :

- changement de l'article 29 des statuts afin d'insérer un paragraphe «L'ensemble des revenus nets d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement, sera alors au minimum distribué».

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING BELGIQUE S.A. ou de ING LUXEMBOURG, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour, si les actionnaires qui assistent à la réunion ou y sont représentés forment la moitié au moins du capital social. Les décisions seront prises aux deux tiers des voix présentes ou représentées. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera reconvoquée pour le 12 juillet 2006 à 14.30 heures. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée.

Le texte du projet de modification des statuts est disponible au siège de la Société ainsi qu'auprès des organismes assurant le service financier.

I (02555/755/24)

Le Conseil d'Administration.

FAUNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 62.514.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2006* à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 6 mars 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (02477/000/17)

Le Conseil d'Administration.

PINDELLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.368.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *20 juin 2006* à 10.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 2 mars 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (02478/000/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.161.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 6, 2006* at 12.00 a.m. at the registered office, with the following

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (02563/795/14)

The Board of Directors.

PROSTAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.649.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *6 juin 2006* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
7. Divers

I (02571/795/19)

Le Conseil d'Administration.

ALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 107.219.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (02556/795/17)

Le Conseil d'Administration.

BEROLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.276.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (02558/795/17)

Le Conseil d'Administration.

JURISFIDES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.972.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le 7 juin 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (02568/795/17)

Le Conseil d'Administration.

BLUESTONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.109.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (02559/795/17)

Le Conseil d'Administration.

BOLERO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.479.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2006 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (02560/795/17)

Le Conseil d'Administration.

HIPERMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.468.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 6 juin 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Les actionnaires sont également convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de scission
2. Décision de réaliser la scission en date du 1^{er} janvier 2006 et de transférer le patrimoine actif et passif, sans exception ni réserve, de la société scindée aux sociétés anonymes nouvellement constituées, à savoir, HIPERMARK INVESTMENTS S.A. et AFRICA INVESTMENTS S.A. sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés
3. Décharge spéciale aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au jour de l'assemblée générale extraordinaire
4. Détermination des lieux de conservation des documents de la société scindée pendant le délai légal
5. Approbation de la création de deux nouvelles sociétés anonymes et de leurs statuts tels que proposés dans le projet de scission, nomination des organes sociaux et fixation des adresses des sociétés résultant de la scission

6. Constatation que les apports aux nouvelles sociétés anonymes ont été faits sur base de la situation comptable au 31 décembre 2005 tel qu'indiqué dans le projet de scission
7. Approbation de l'attribution des actions des nouvelles sociétés anonymes aux associés de la société scindée
8. Nomination des organes sociaux résultant de la scission
9. Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission
10. Divers

Les actionnaires sont avisés qu'un quorum de 50% des actions émises est requis pour délibérer sur les points de l'ordre du jour relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Si ce quorum n'était pas atteint, une 2^e Assemblée portant sur ces points devra être convoquée. Par ailleurs, les résolutions pour être valables devront réunir les 2/3 au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (02565/795/38)

Le Conseil d'Administration.

BONONZO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.616.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (02561/795/17)

Le Conseil d'Administration.

EURO 3000 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.622.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02562/795/15)

Le Conseil d'Administration.

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 12.935.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der vorzeitigen

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 7. Juni 2006 um 11:30 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2005
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Statutory appointments
5. Verschiedenes.

I (02566/795/15)

Der Verwaltungsrat.

47031

FINANCIERE MILA, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 107.393.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2006 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (02564/795/17)

Le Conseil d'Administration.

RATIO HOLDINGS LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 54.028.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 6 juin 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion de l'associé commandité et du Conseil de Surveillance
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge à l'associé commandité et au Conseil de Surveillance
4. Divers.

I (02572/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.223.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02573/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ZIPPY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.219.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 juin 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 avril 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02574/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PARTNAIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.314.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 juin 2006 à 13.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 avril 2006 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02569/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PRISPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.196.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2006 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (02570/795/17)

Le Conseil d'Administration.

ZEBRE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.760.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 30 mai 2006 à 11.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du Commissaire à la liquidation;
- Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- Clôture de la liquidation;
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01904/755/16)

Le Conseil d'Administration.

VALFOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.256.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le vendredi 26 mai 2006 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;

4. Affectation des résultats;
5. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (01965/000/18)

Le Conseil d'Administration.

INDUSTRIAL INVESTMENTS & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.662.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at the address of the registered office, on *May 29, 2006* at 14.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2005.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

II (01386/534/15)

The board of directors.

PHILOE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 99.642.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *26 mai 2006* à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01974/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

CALYPSO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 93.712.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *26 mai 2006* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Autoriser le Conseil d'Administration de la Société à nommer sous réserve de l'accord de la CSSF, conformément aux dispositions de l'article 60, paragraphe 4, de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, Monsieur Michel Driège et Monsieur Henri Baekeland, tous deux administrateurs de la Société comme délégués à la gestion journalière générale.

Le Conseil d'Administration de la Société tient à informer les actionnaires que cette délégation journalière s'inscrit dans la mise en conformité de la Société avec les dispositions de la partie I de la loi du 20 décembre 2002 pour les sociétés d'investissements à capital variable n'ayant pas désigné une société de gestion.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 24 mai 2006 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (02319/755/21)

Le Conseil d'Administration.

AVANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.611.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2006 à 15.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01975/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

TOURIST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.784.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouvel Administrateur.
7. Divers.

II (01976/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

O.C.A. BETEILIGUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.445.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Ratification de la cooptation des trois nouveaux Administrateurs.
5. Divers.

II (01977/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

YATAGAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 99.643.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2006 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.

5. Divers.

II (01979/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

MODE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.458.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.

4. Divers.

II (01978/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

CYO COMPANY OF YARNS OLCESE S.A., Société Anonyme Holding Milliardaire.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 49.805.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2006 à 15.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

5. Divers

II (02044/696/16)

Le Conseil d'Administration.

SANTANDER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.337.

Shareholders are kindly convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held on May 26th, 2006 at 3 p.m. at the registered office of the Company, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. To approve both reports of the Board of Directors and of the Auditor for the fiscal year ended December 31st, 2005.

2. To approve the combined statement of net assets and the combined statement of operations for the fiscal year ended December 31st, 2005.

3. To decide of the allocation of the results of the Company for the fiscal year ended December 31st, 2005.

4. To grant discharge to the Directors.

5. To reappoint the Directors and the Auditor.

6. Any other business.

Terms and Conditions to attend the meeting

Decisions on the Agenda of the Annual General Meeting of Shareholders will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting, by giving proof of their identity, provided that they have informed the Company, at its registered office (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration Santander Sicav EUVL/JUR), by Wednesday May 17th, 2006, at the latest, of their intention to attend personally the Meeting; the Shareholders who could not attend personally the Meeting could be represented by any person of their convenience or by proxy; for this effect, proxies will be available at the registered office of the Company. In order to be taken into

consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company by Wednesday May 17th, 2006 (five business days before the Meeting).

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board of the Meeting a blocked certificate of the shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised agent or in the books of SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A./Luxembourg (11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg).

II (02047/000/33)

The Board of Directors.

CELIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde.

R. C. Luxembourg B 36.520.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde, le 26 mai 2005 à 14.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (02103/1212/17)

Le Conseil d'Administration.

COFIMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.464.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 26 mai 2006 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (02009/788/15)

Le Conseil d'Administration.

ENOSIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.226.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 mai 2006 à 13.00 heures, au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02187/000/16)

Le Conseil d'Administration.

WESTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 22.185.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 mai 2006 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02184/000/15)

*Le Conseil d'Administration.***EURINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 6.025.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 mai 2006 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02185/000/15)

*Le Conseil d'Administration.***DYNAMIC SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 19.894.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société DYNAMIC SYSTEMS S.A., tenue le 3 avril 2006, il n'a pas pu être délibéré sur le point 5 à l'ordre du jour, à savoir la «Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915», par défaut de quorum de présence suffisant.

Dès lors, en vue de délibérer sur ce point, messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 mai 2006 à 15.00 heures au siège social avec pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
2. Divers.

II (02220/655/15)

*Le Conseil d'Administration.***AMC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.777.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 mai 2006 à 10.00 heures, au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02186/000/15)

Le Conseil d'Administration.

CONVERTIBLE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.709.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 mai 2006 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changer la dénomination de la Société en CAMFUNDS CONVERTIBLE SICAV et, par conséquent, modifier l'article 1 des statuts de la Société;
2. Divers.

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (02216/584/18)

Le Conseil d'Administration.

VIVIMUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 107.064.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02224/1031/14)

Le Conseil d'Administration.

NOVADEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 105.262.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2006 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02042/696/14)

Le Conseil d'Administration.

R.C. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.039.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02041/696/14)

Le Conseil d'Administration.

ORTOLAN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 12.916.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2006 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2005 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Acceptation de la démission de Monsieur Johan Dejans de son poste d'administrateur et nomination de Monsieur Steve van den Broek jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2009;
5. Acceptation de la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. de son poste de commissaire aux comptes et nomination de CO-VENTURES S.A. jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2009;
6. Divers.

II (02221/655/18)

Le Conseil d'Administration.

TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 44.367.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2006 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02046/696/14)

Le Conseil d'Administration.

ESTINBUY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.769.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2006 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02043/696/14)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.803.

Les actionnaires de la SICAV sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, le 29 mai 2006 à 14.00 heures dans les locaux de DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ajout d'un nouvel article, numéroté 5, aux statuts, qui aura la teneur suivante:
«La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (ci-après dénommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective du portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»

2. Modification de la numérotation des articles 5 à 29 des statuts qui deviennent les articles 6 à 30.
3. Modification de la première phrase de l'article 23 (nouvelle numérotation) des statuts qui aura la teneur suivante: «La valeur nette des avoirs de la Société, la valeur nette par action de chaque classe, ainsi que les prix d'émission et de rachat seront déterminés périodiquement, mais en aucun cas moins de deux fois par mois (le jour d'évaluation).»
4. Ajout d'un paragraphe supplémentaire à l'article 24 (nouvelle numérotation) des statuts, après le premier paragraphe, qui aura la teneur suivante: «La Société constitue une seule et même entité juridique; toutefois les actifs d'une classe déterminée ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent cette classe; dans les relations des actionnaires entre eux, chaque classe est traitée comme une entité à part.»
5. Modification de l'article 27 (nouvelle numérotation) des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La Société distribuera, dans le respect des prérogatives de l'assemblée générale, l'ensemble des revenus d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement. Ces revenus d'intérêts constituent la composante d'intérêts définie ci-dessous.
Par composante d'intérêts, il y a lieu d'entendre la part des revenus de créances de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières provenant directement ou indirectement de paiement d'intérêts.
Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, décidera pour chaque catégorie d'actions de distribution, de toutes autres distributions de revenus.
L'actif net de la Société pourra être distribué dans les limites de l'article 24 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les Organismes de Placement Collectif.
Les distributions seront payées aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration et dans la devise de la classe concernée. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires pour distribuer durant l'exercice un ou des acomptes sur dividendes, selon la fréquence qu'il estimera adéquate.»
6. Ajout d'un paragraphe supplémentaire à l'article 28 (nouvelle numérotation) des statuts, après le premier paragraphe, qui aura la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de prévoir la liquidation automatique d'une classe lorsque ses actifs nets deviennent inférieurs à un certain seuil, tel que fixé de temps à autre par le Conseil d'Administration.»

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire requièrent qu'au moins la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée à cette assemblée; les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire devra en aviser la SICAV au moins deux jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Tout actionnaire détenant des actions au porteur devra en outre déposer ses actions au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée aux guichets de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1145 Strassen.

II (02263/755/54)

Le Conseil d'Administration.

ZORDALYS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 96.821.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2006 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2005.
4. Divers.

II (01980/1023/15)

Le Conseil d'Administration.